



Berchem-Sainte-Agathe, le 9 octobre 2014

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. 199 /2014

Objet : Conseil communal du 25-09-2014 – Interpellation de Monsieur Christian BOUCQ, Conseiller communal, concernant le nouveau dispositif de ralentisseurs de la rue de l'Eglise.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Suite au déchaussement de plusieurs pavés des bandes rugueuses au début de la rue de l'Eglise côté rue Courte, le département des Travaux Publics a fait appel, dans le cadre du marché pour l'entretien local des voiries, à un entrepreneur afin de procéder au remplacement du dispositif ralentisseur.

Les travaux exigeant la fermeture complète de la voirie durant quatre jours, le chantier avait été programmé au début du mois d'août. Suite à un problème de fourniture de matériaux chez le sous-traitant, l'intervention a été déplacée à la dernière semaine du mois d'août, soit juste avant la rentrée scolaire.

Le sous-traitant est ainsi intervenu le mardi 26 août en fin d'après-midi. Ce n'est que le lendemain matin qu'il a été constaté que les bandes rugueuses n'avaient pas été exécutées à l'identique. Le département des Travaux Publics a directement interpellé l'entrepreneur. Il a également demandé l'avis du CRR (Centre de Recherches Routières) sur ce type de dispositifs ralentisseurs (ancienne et nouvelle configuration) dans le but d'assurer la conformité de la voirie.

Il a alors été décidé de procéder au démontage des bandes rugueuses bombées et à leur remplacement par des bandes rugueuses conformes aux recommandations du CRR.

Comme entretemps la rentrée des classes avait eu lieu, l'entrepreneur a procédé à l'enlèvement des bandes en béton et a réalisé une réparation provisoire en asphalte pour limiter la durée d'intervention à un jour.

La réparation définitive est programmée lors des prochains congés scolaires si les conditions météorologiques la permettent.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance:
Pour le Secrétaire communal,
Le 1^{er} Conseiller délégué,

Evi MEERT

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE